



DEMANDE DE SUBVENTION

Données du requérant :

Nom, Prénom : _____

Adresse: _____ NPA/Lieu : _____

N° de téléphone : _____ E-mail : _____

Date de naissance : _____ Enfants mineurs à charge : _____

Données de l'entreprise :

Raison sociale : _____

Adresse: _____ NPA/Lieu : _____

N° de téléphone : _____ E-mail : _____

Coordonnées de paiement :

☐ Employé ☐ Employeur :

Banque et adresse : _____

N° bancaire ou CCP : _____

Formation :

☐ Chef d'équipe/chantier ☐ Brevet fédéral ☐ Maîtrise fédérale ☐ Technicien ES

☐ Perfectionnement professionnel ☐ Autres : _____



Genre de cours suivi : _____

Nom de l'école : _____

Lieu du cours : _____

Nombre de jours de cours : _____ 1^{er} jour : _____ Dernier jour : _____

Dernière subvention touchée le : _____ Pour le cours : _____

Montant subvention accordé : _____

Recevez-vous déjà des prestations d'autres institutions pour ce cours ? ☐ oui ☐ non

Si oui, de quelles institutions et pour quel montant ? _____

Montant dernier salaire : _____

L'employeur verse-t-il le salaire à 100% pendant le cours ? ☐ oui ☐ non

Si non, quel est votre salaire AVS mensuel contractuel ? _____

L'employeur participe-t-il aux frais de cours ? ☐ oui ☐ non

Si oui, pour quel montant ? _____

L'employeur retient-il la contribution professionnelle paritaire ? ☐ oui ☐ non

Catégorie de personnel :

☐ Personnel d'exploitation ☐ Technique et administratif ☐ Apprenti-e ☐ Autre _____



Liste des dépenses

Frais de cours (taxe d'inscription)	CHF
Frais d'examens (taxe d'examen)	CHF
Petits matériels (max. CHF 150.-)	CHF
Déplacement au lieu des cours, aller-retour (transports publics ½ tarif 2 ^{ème} classe) ¹	CHF
Frais de repas (selon CCT art. 23) ¹	CHF
Frais de logement	CHF
Perte de salaire (80% du salaire effectif perdu , maximum 10 jours à CHF 240.-/jour) ²	CHF

¹ tarif journalier multiplié par le nombre de jours de cours

² perte de salaire réelle de l'employé (e)

(Le règlement des subventions relatif au perfectionnement professionnel du second œuvre fribourgeois disponible sous <https://www.cpsor-fr.ch/> fait foi).

Veillez laisser en blanc svp

CHF
CHF
CHF
CHF
CHF
CHF
CHF

Lieu et date :	Signature de l'employeur :
Signature du requérant :	Timbre de l'entreprise :

Attention : la requête doit parvenir au Secrétariat pour les subventions dans le second œuvre du canton de Fribourg au plus tard 60 jours après le dernier jour du cours, la date de réception faisant foi. En cas de retard, la Commission pour l'attribution se réserve le droit de ne pas accorder la subvention demandée.

Aucun subventionnement en cas de justificatifs manquants.

Annexes : justificatifs obligatoires selon règlement (factures, tickets, fiches de salaires).